

Cours: Elections et Cycles Electoraux

**Doudou Dia
Facilitateur Bridge Accréditeur
Expert électoral**



Module 1

Justificatif et Principes

des cycles électoraux

dans un processus

démocratique

Doudou Dia
Facilitateur Bridge Accréditeur
Expert électoral



Objectifs de la Formation

- ▣ **Bien comprendre la raison d'être des élections**
- ▣ **Bien comprendre les le cadre juridique et les normes internationales en matière électorale**

Pourquoi organiser des élections?



Pourquoi organiser des élections?

**Mécanisme légal et
constitutionnel**

**Fonction de légitimation du
pouvoir politique**

**Souveraineté individuelle de
chaque citoyen**

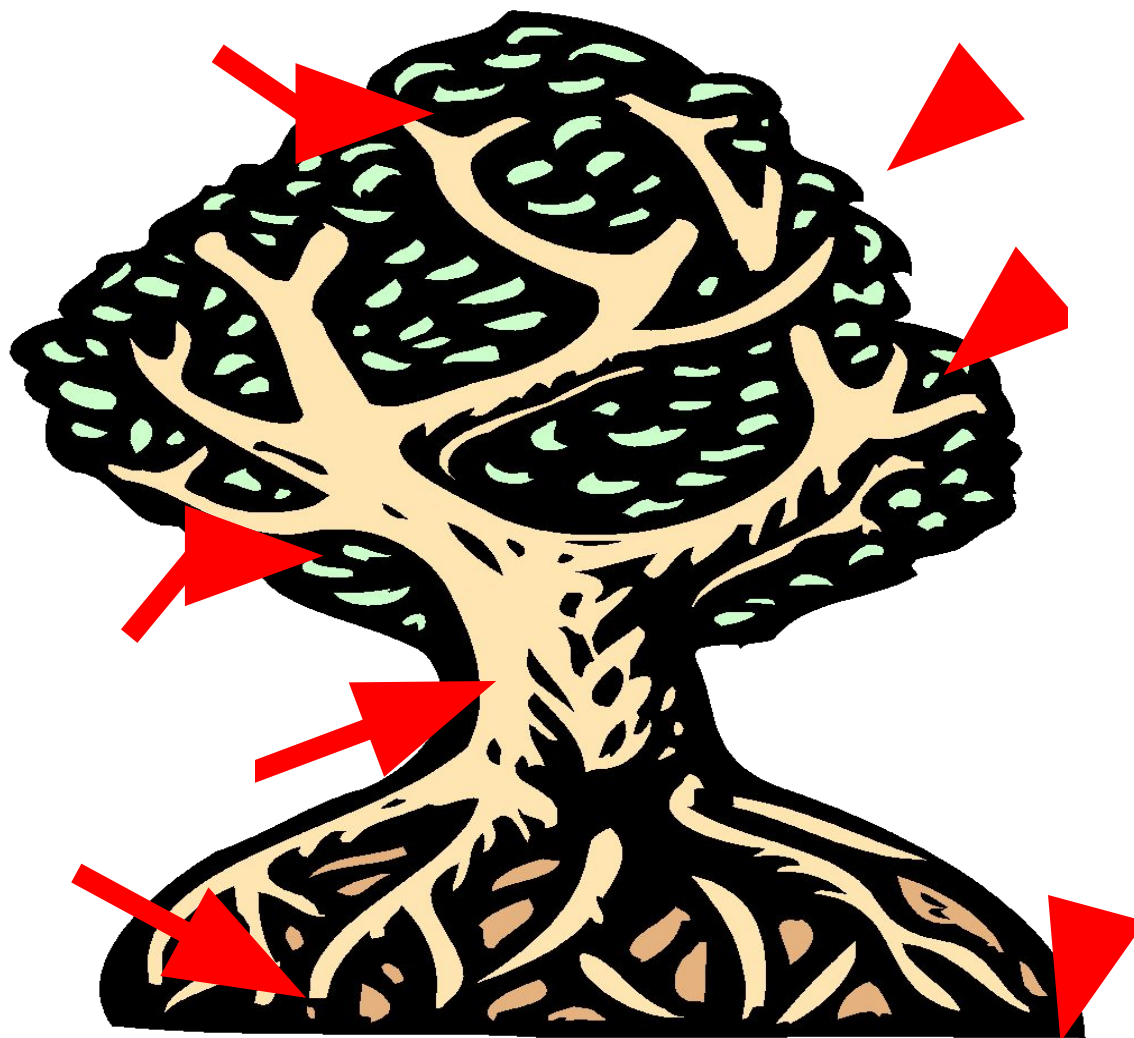


WWW.NEWS.CN

WWW.NEWS.CN



L'arbre des élections



Qu'est ce que le cadre juridique?



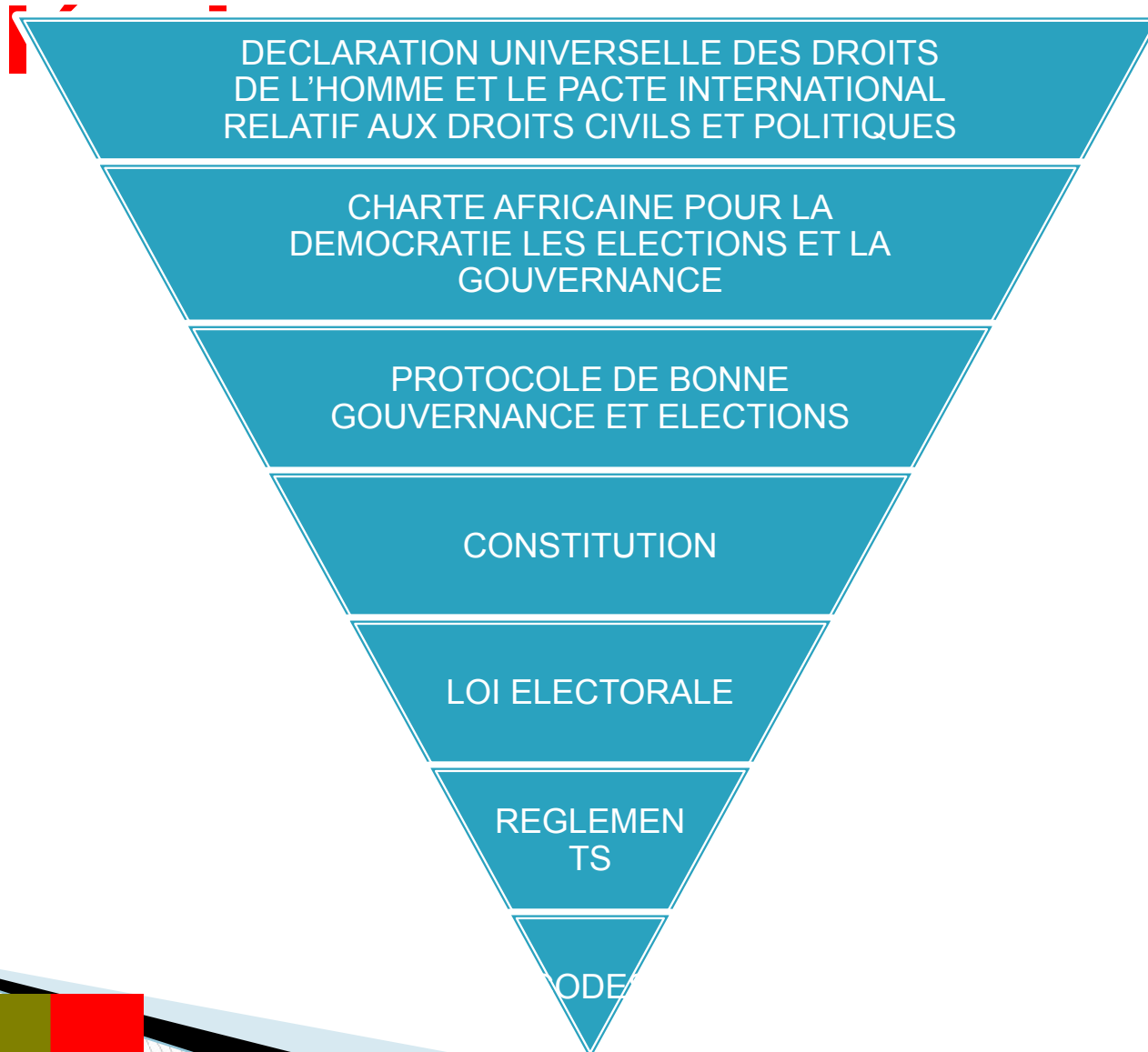
Qu'est ce que le cadre juridique

- ▣ **Actes législatifs et textes pertinents légaux ou para légaux relatifs aux élections.**
- ▣ **Dispositions constitutionnelles en vigueur**
- ▣ **Loi électorale et toutes les autres lois qui ont un impact les élections**

Les composantes juridiques d'un processus électoral

- ▣ **Les parties prenantes au processus.**
- ▣ **Les opérations pratiques du processus.**
- ▣ **Les moyens légaux de contrôle et de résolution des contentieux, tels que prévus par les textes.**

Introduction au cadre



Normes électorales internationales...

- ▣ **Elections libres, justes et périodiques**
- ▣ **Garantir le suffrage universel**
- ▣ **Garantir le secret du vote**
- ▣ **Absence de coercition et respect du principe de « une personne, une voix »**

Normes électorales internationales

- ▣ la représentation équitable des citoyens,**
- ▣ l'égalité homme femme,**
- ▣ les droits des minorités,**
- ▣ les considérations spécifiques envers les personnes vivant avec un handicap**

Démocratie, gouvernance et élections

Entrée en vigueur de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (15 février 2012)

Le 15 février 2012 est entrée en vigueur la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union Africaine, adoptée en janvier 2007.

Cette charte consacre l'engagement des Etats parties à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme.

Elle reconnaît la participation populaire par le biais du suffrage universel comme un droit inaliénable des peuples et condamne la prise du pouvoir par des moyens anticonstitutionnels

Conclusions

Ce qu'il faut retenir

- Cadre juridique des élections
- *Cadre Légal* (Normes électorales internationales, continentales, régionales et nationales)
- Composantes juridiques d'un processus électoral



Inscription sur
MOOC.CHARTER.AFRICA

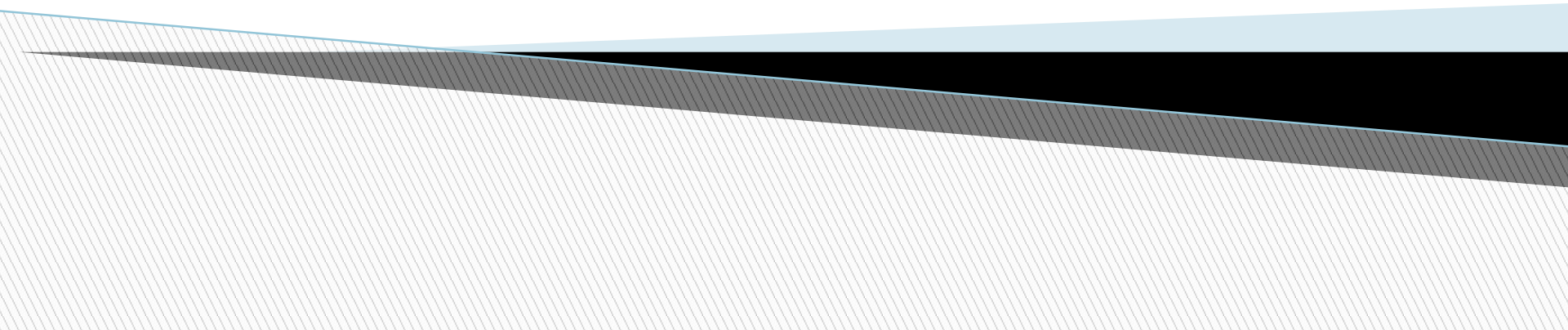


MOOC: Démocratie, Élections et Gouvernance en Afrique

Cours: Élections et Cycles Électoraux

Module 2

Acteurs impliqués dans le processus électoral



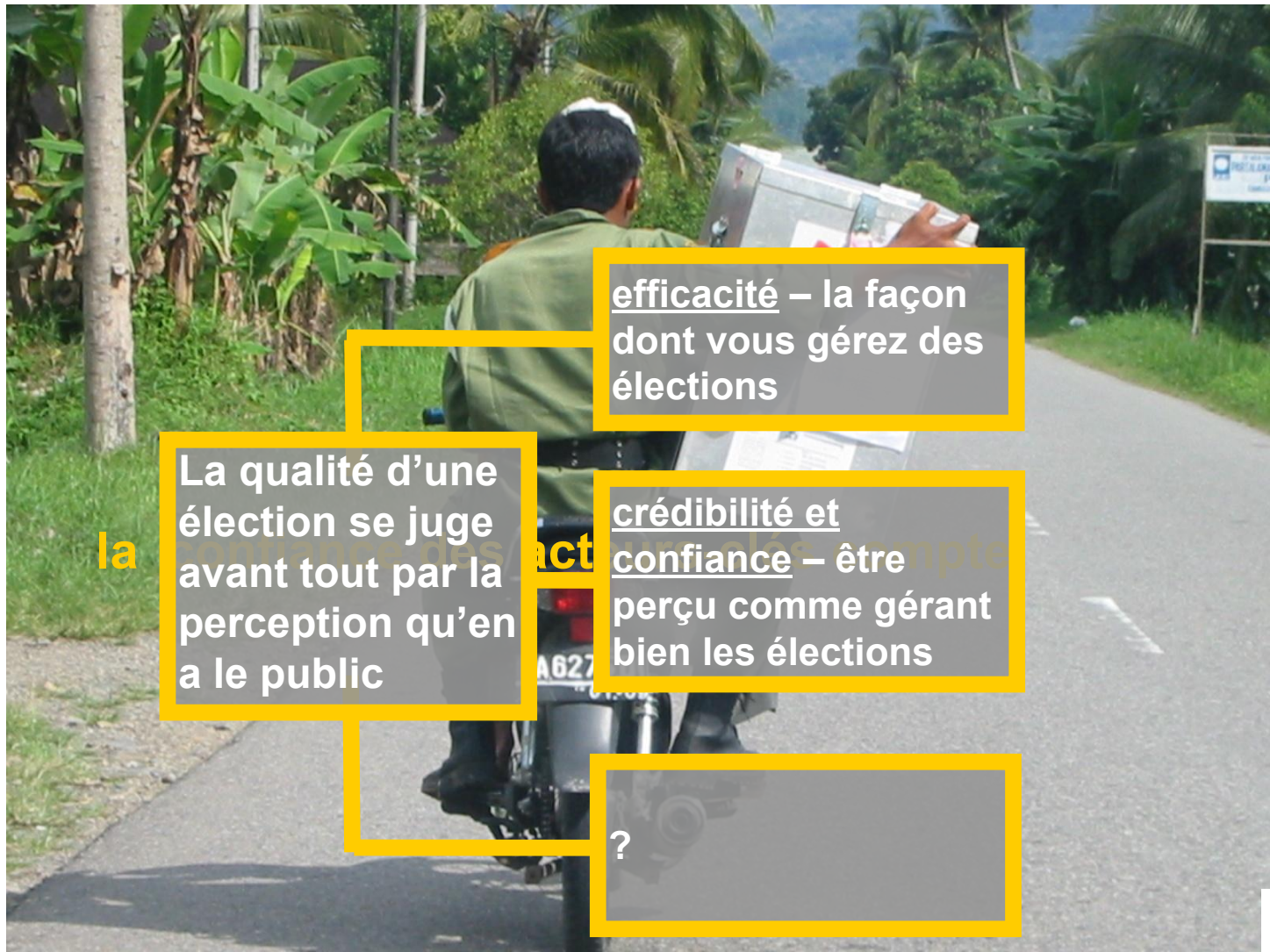
Objectifs de la Formation

- **Bien comprendre les contraintes liés à l'organisation des élections**
- **Bien comprendre les différentes étapes du cycle électoral**
- **bien identifier les parties prenantes au processus électoral**
- **Comprendre les types d'Organe de Gestion des Elections (OGE)**

Quelles sont les contraintes liées à l'organisation des élections?

**ELECTION LIBRE
ET
TRANSPARENTE**





la

La qualité d'une
élection se juge
avant tout par la
perception qu'en
a le public

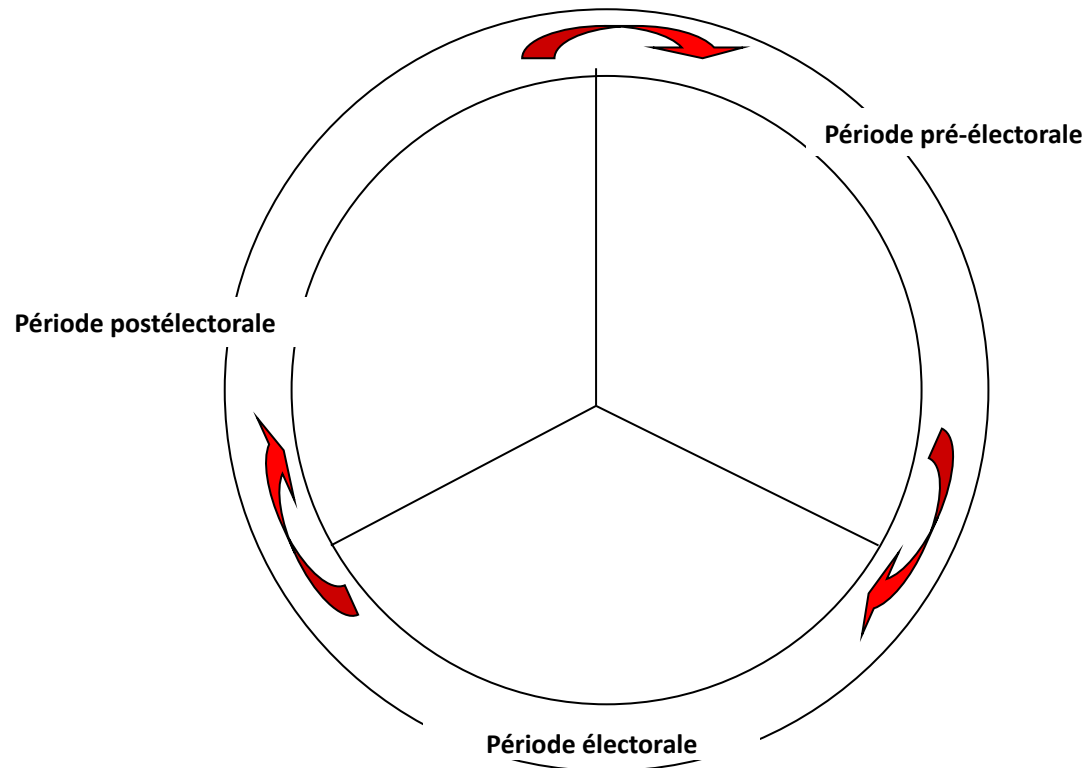
efficacité – la façon
dont vous gérez des
élections

crédibilité et
confiance – être
perçu comme gérant
bien les élections

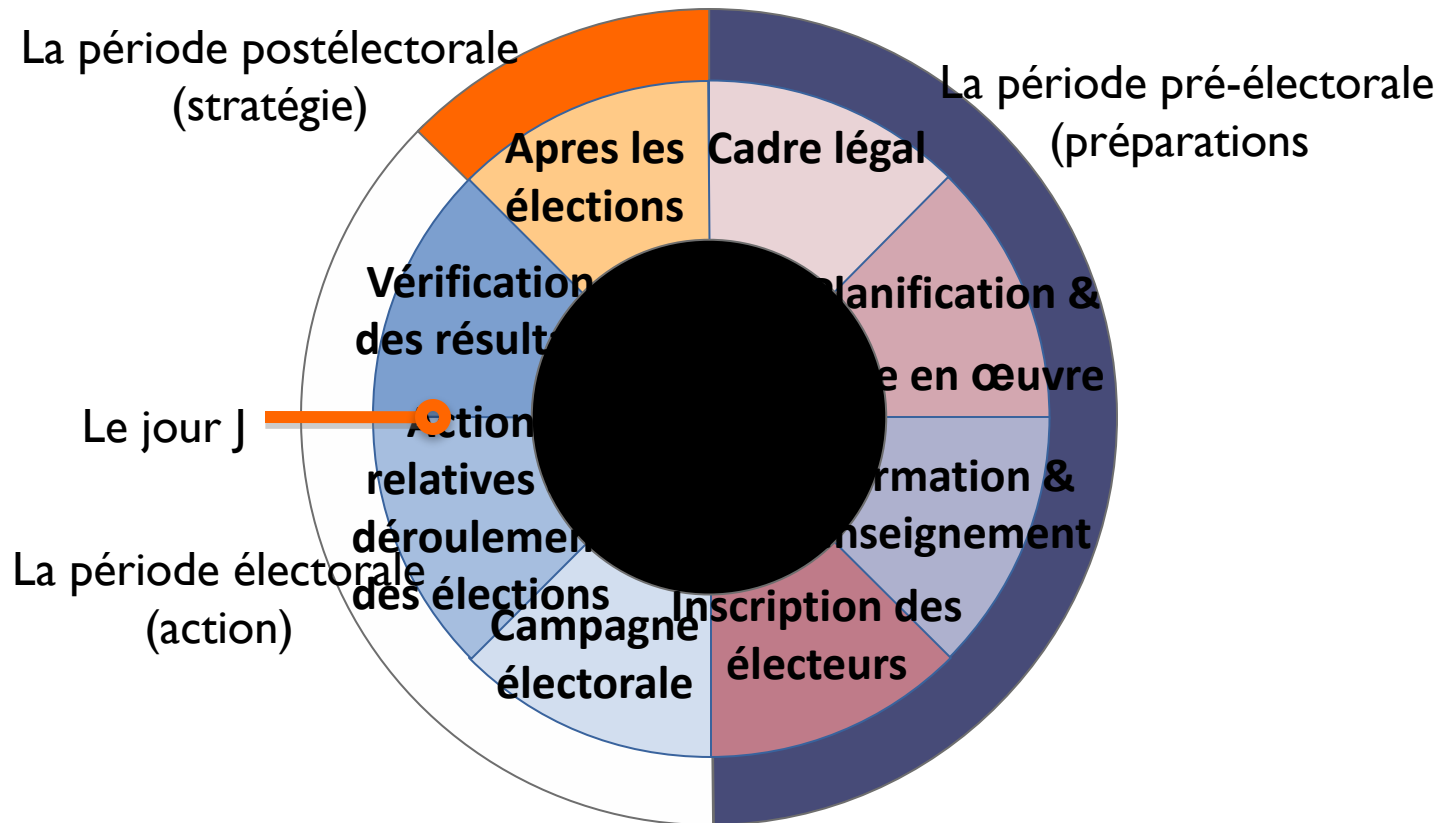
?

Introduction au cycle électoral

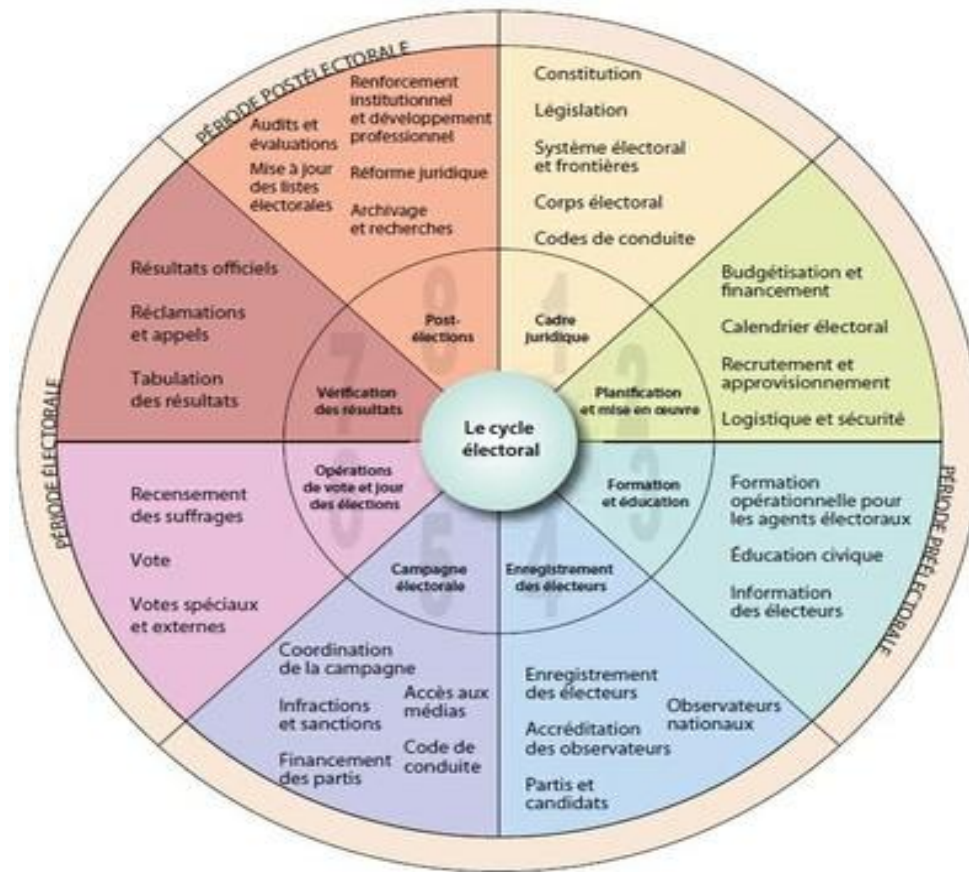
Le cycle électoral



Le cycle électoral



Le Cycle électoral



LES PARTIES PRENANTES

Les OGE

- Dans le cas des OGE, les parties prenantes sont les individus et groupes qui ont un intérêt dans ses opérations. Le mot « intérêt » signifie ici un risque ou un avantage relié aux actions de l'OGE. Par exemple, à cause de l'intérêt qu'ils ont dans une élection (perdre ou gagner), les partis politiques tiennent à ce que l'OGE gère le scrutin d'une manière impartiale.

PARTIES PRENANTES PRINCIPALES AU PROCESSUS ELECTORAL

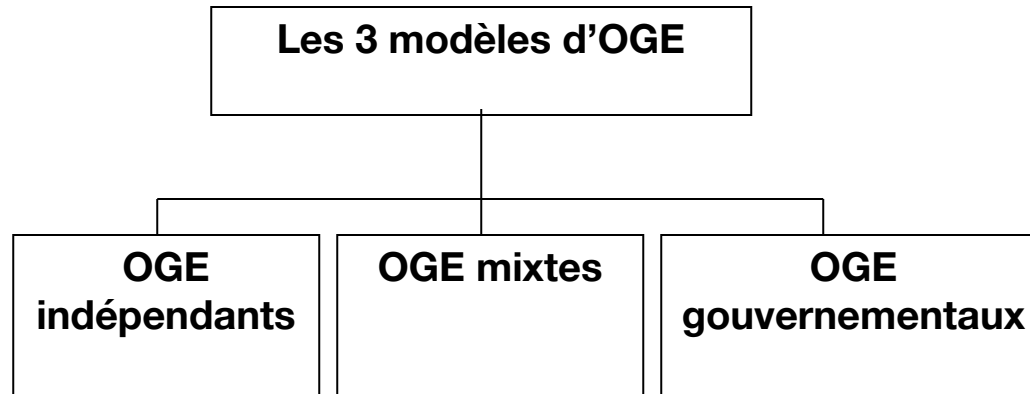
- **les partis politiques et les candidats;**
- **le personnel de l'OGE;**
- **les ministères du gouvernement;**
- **l'assemblée législative;**
- **les organismes de règlement des litiges électoraux;**
- **les observateurs électoraux du pays et de l'étranger;**
- **les médias;**
- **les électeurs actuels et potentiels;**
- **la société civile;**
- **la communauté des donateurs et les agences d'assistance électorale.**

Parties prenantes secondaires

- ▣ **Les parties prenantes secondaires de l'OGE sont les individus et groupes qui évoluent dans l'environnement de l'OGE mais y sont associés de façon moins directe, notamment:**
 - **Les fournisseurs de l'OGE,**
 - **Le grand public et les réseaux internationaux.**

LES TYPES D'OGÉ

Les différents types d'OGÉ



Principes directeurs de la gestion électorale

Principes directeurs de l'administration électorale

- **Indépendance**
- **Impartialité**
- **Intégrité**
- **Transparence**
- **Efficacité**
- **Professionalisme**
- **Souci du service**

Ce qu'il faut retenir

- **Les différentes étapes du Cycle Électoral**
- **Les parties prenantes d'une election**
- **Les Types d'organes de gestion des elections**
- **Les principes directeurs de l'administration électorale**



Inscription sur
MOOC.CHARTER.AFRICA

Module 3

Observation

électorale

- ▣ **Bien comprendre la notion d'observation électorale et son importance**
- ▣ **Bien comprendre les types d'observation**
- ▣ **Bien connaître les principes directeurs de l'observation électorale**
- ▣ **Bien comprendre les principes de dépouillement**

Qu'est ce que l'observation électorale.

- L'observation électorale est: la collecte délibérée de renseignements concernant un processus électoral afin de faire un rapport informé sur la conduite de ce processus, à partir de renseignements rassemblés par des personnes **n'étant pas en soi autorisées à intervenir dans le processus** et, dont l'engagement dans la médiation ne doit pas nuire aux responsabilités premières en matière d'observation.

□ **International IDEA**

Pourquoi l'observation électorale

- **légitimation d'un processus électoral,**
- renforcer de la **confiance des citoyens** dans le processus électoral
- **dissuader la fraude ,**
- renforcer le **respect des Droits de l'Homme**
- contribuer à **la résolution des conflits**
- renforcer la transparence et la crédibilité des élections

On peut:

- ▣ **Observer et faire rapport à sa propre organisation/ autorité.**
- ▣ **Observer et rédiger un rapport public ou transférer les recommandations de l'observation à l'OGE.**
- ▣ **Observer pour attester que les élections sont libres et crédibles**

Types d'observation

Il existe deux types d'observation:

Court terme: elle concerne le jour de scrutin et les opérations de dépouillement voire de publication des résultats.

Long terme: elle couvre l'ensemble du processus électoral.

Différencier l'observation de la supervision

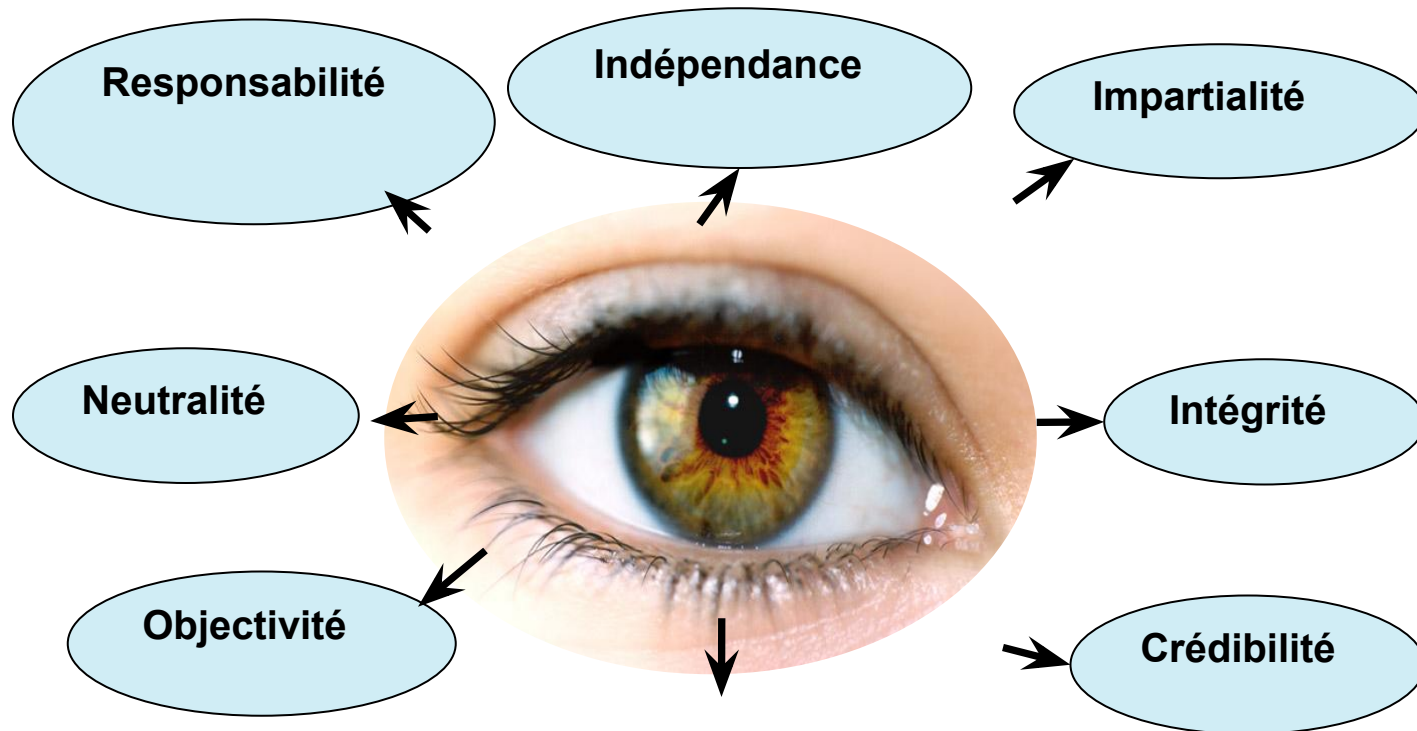
L'observation électorale se distingue de la supervision:

Observation: regarder, voir, noter et rapporter.

En principe, un observateur n'a aucun rôle dans la gestion d'une élection contrairement à un contrôleur.

Supervision: donner des instructions et corriger certains dysfonctionnements, si nécessaire.

Principes de l'observation électorale





Le dépouillement électoral

Principes du dépouillement

Les principes fondamentaux du dépouillement sont:

- ▣ **Transparence**
- ▣ **Sécurité**
- ▣ **Professionalisme**
- ▣ **Exactitude**
- ▣ **Secret du vote**
- ▣ **Respect des échéanciers**
- ▣ **Responsabilisation**
- ▣ **Equité**

Ce qu'il faut retenir

- **La définition de l'observation électorale**
- **Pourquoi l'observation électorale**
- **Types d'observation électorale**
- **Les différences entre observation et supervision électorale**
- **Les principes de l'observation électorale**
- **Les principes du dépouillement électoral**

Module 4

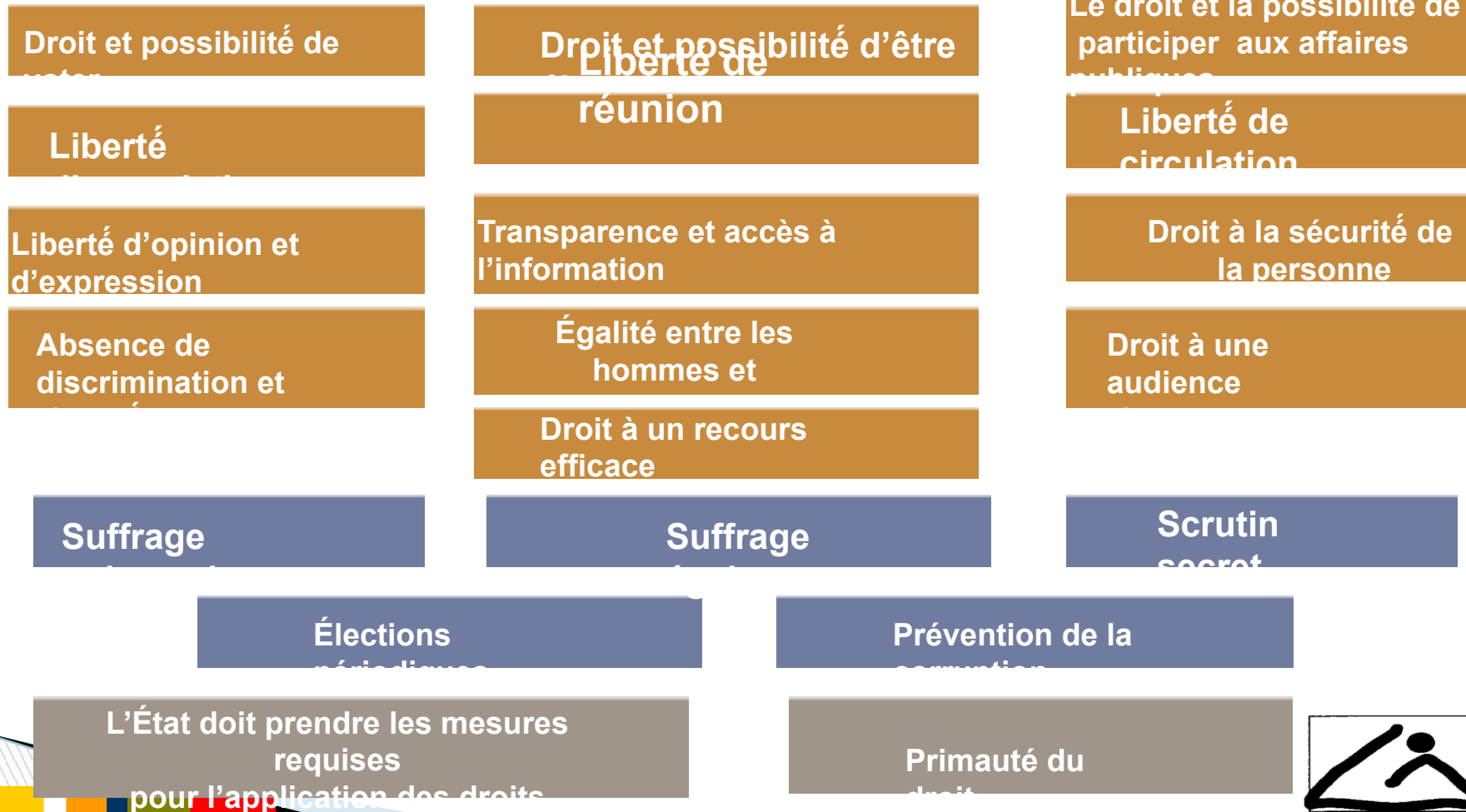
Partis politiques, candidats et financement

Partis Politiques, candidats et financement

- ▣ **Bien comprendre les obligations relatives aux élections démocratiques**
- ▣ **Bien comprendre les principes directeurs aux partis politiques et aux candidats**
- ▣ **Bien comprendre les types de délits des candidats, partis politiques ou électeurs**
- ▣ **Identifier les sources de fonds illicites**

Obligations relatives aux élections démocratiques

Des élections honnêtes reflétant la libre expression de la volonté du peuple



Principes directeurs aux partis politiques et aux candidats

- ▣ **Liberté d'organisation**
- ▣ **Liberté de se porter candidat**
- ▣ **Liberté d'expression et de reunion**
- ▣ **Compétition équitable et pacifique**
- ▣ **Pluralité**
- ▣ **Participation au processus electoral**
- ▣ **Égalité des chances**
- ▣ **Liberté et accès aux medias**
- ▣ **Financement politique transparent**
- ▣ **Démocratie interne des partis**

Les différents types de délits

- ▣ **Les délits commis par les candidats, les partis politiques, les électeurs, ou par des organisations, peuvent être les suivants :**
- ▣ **violations de lois de financement des partis et des campagnes**
- ▣ **vote frauduleux (par usurpation d'identité)**
- ▣ **intimidation physique ou l'excès d'influence**
- ▣ **corruption des électeurs**
- ▣ **corruption des candidats**
- ▣ **violations des règlements ayant trait à l'utilisation des medias pendant la campagne électorale.**

Sources de financements illicites

- ▣ les **fonds provenant de gouvernements**, de particuliers ou **d'entreprises étrangers** ou (dans certains cas) de **communautés en exil**. risque de compromettre la souveraineté nationale et de prendre ses décisions en fonction d'intérêts autres que ceux du pays.
- ▣ **les dons d'entreprises ayant conclu des marchés avec le gouvernement**
- ▣ les contributions d'entreprises nationales, multinationales ou étrangères.

Sources de financements illicites

- ❑ les **contributions d'entités étatiques** (sauf dans le cadre d'un régime de financement public de tous les partis), puisqu'elles pourraient compromettre la neutralité et l'impartialité de l'administration publique
- ❑ les **contributions des syndicats**, quand on veut éviter leur collusion avec les partis;
- ❑ les **sources illégales** comme les milieux du crime organisé, du jeu et du trafic de la drogue
- ❑ les **contributions de groupes religieux** sont parfois interdites, au nom de la séparation de la religion organisée et de la politique

**Il n'existe pas
de système
électoral
parfait**

Merci

